



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°35  
21 novembre 2006

### 320 Conseil

#### 321 Informations

- Organisation des tribunaux
- Huissiers-audienciers
- Ateliers Juriforum
- SOS Results
- Communication de l'IFEJL
- L'obligation de vigilance p. 321
- Savoir se renouveler p. 322
- Fixation d'honoraires manquement de fonds et restitution de dossiers p. 325

#### 322 Europe

- La DBF communique

### 322 Agenda

- Réforme de la saisie immobilière et de la procédure d'ordre
- Droit des victimes
- Parlons du secret
- Lutte internationale contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Liberté des prix et de la concurrence
- La garantie de passif
- Relations parents-enfants
- Réunions de l'Adij
- Droit et Procédure

### 323 Commissions ouvertes

### 324 Formation continue obligatoire

#### 327 Vie du Palais

- Dîner de l'AACM
- Le Barreau de Moscou aujourd'hui
- Improvisation
- Association Lou Mesclun
- Droit et Commerce

#### 327 Carnet

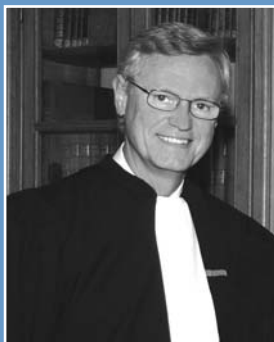
- Ordre national du mérite
- Dons à la bibliothèque
- Décès

### 328 Lexposia 2006

# Le Bulletin

## Qui est invité à la soirée ?

### Editorial



Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre

La Rentrée, plus exactement la soirée de la Rentrée.

Voilà un sujet d'agacement pour beaucoup de nos confrères.

Quel est le candidat au bâtonnat qui n'a en effet entendu : «je ne suis jamais invité et pourtant je paie mes cotisations. M'invitez-vous si vous êtes élu ?»

Et de rappeler les temps heureux du Bâtonnier Danet qui recevait, plutôt pouvait recevoir, tout le Barreau dans une soirée magique au Palais.

Aujourd'hui, nous sommes vingt mille, c'est-à-dire avec les conjoints et les invités étrangers et français pour lesquels la soirée est donnée, plus de quarante mille.

Quel lieu, et surtout quel budget, pour une réception en l'honneur de ceux qui, une fois par an, viennent célébrer Paris Place de Droit, c'est-à-dire les délégations de 77 barreaux étrangers, les représentants des barreaux français et ceux des corps constitués ?

Chaque Bâtonnier essaye d'y associer, dans les limites de ce qui est permis par les contraintes de sécurité et de la rigueur budgétaire, les confrères qui participent à la vie de l'Ordre : commissions ouvertes, sessions de formation, activités de pro bono, etc.

Cette année, j'ai voulu inviter aussi nos confrères qui ont fait l'amitié à l'Ordre de se lever tôt pour dialoguer avec leurs membres du Conseil correspondants et leur Bâtonnier, venus à leur rencontre dans les arrondissements où ils exercent.

Nous réfléchissons pour l'an prochain à une manifestation alliant formation professionnelle et instants de fête et qui permettrait à tous les confrères qui le souhaitent de se retrouver.

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre  
du mardi 14 novembre 2006

### Budget de la justice

Sur délégation du GIE qui réunit le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le CNB, M. Jacques-Edouard Briand a été auditionné par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale sur les préoccupations des avocats relatives au budget de la Justice.

Il a soumis à cette occasion aux parlementaires des projets d'amendement. C'est à ce titre que M. Briand a été reçu par le Conseil de l'Ordre.

Il a exposé en premier lieu que les représentants de la profession, dont MM. Jean-Michel Tron, MCO, et Laurent Samama, MCO, pour le Barreau de Paris, auditionnés par la Commission des finances, ont pu faire accepter un amendement permettant de prélever des fonds sur divers postes afin d'augmenter le budget de l'aide juridictionnelle.

L'adoption de cet amendement aurait permis l'augmentation de 15% de l'aide juridictionnelle, conformément aux engagements pris en 2000 et 2003 par l'Etat.

Le rapporteur a accepté le projet d'amendement, dit de nomenclature, afin de faire adopter cette revalorisation.

M. Briand a détaillé devant le Conseil les arguments qui ont été exposés aux parlementaires afin d'obtenir la revalorisation de l'unité de valeur et un dispositif de revalorisation annuelle de celle-ci.

L'intervention des représentants de la profession a été suivie par une lettre signée par le Président du CNB, le Bâtonnier de Paris et le Président de la Conférence des Bâtonniers.

### Lutte contre le blanchiment

Le GAFI, émanation du G8 en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avait convié les représentants des avocats des pays membres de l'OCDE, les 7 et 8 novembre dernier à Amsterdam pour faire le point -bien tardivement- de l'impact de la réglementation sur le blanchiment de capitaux et de la lutte contre le financement du terrorisme sur l'exercice de la profession d'avocat.

Cette réunion regroupait les avocats de la plupart des pays de l'OCDE.

Il ressort de cette réunion que la législation applicable en Europe apparaît unique au monde en ce qu'elle remet en cause le secret professionnel de l'avocat tandis que la plupart des démocraties n'imposent un devoir de révélation de soupçons et une obligation de vigilance qui fasse échec au secret professionnel de l'avocat.

Les préoccupations des avocats ont fait l'objet d'une déclaration solennelle commune par laquelle les représentants de la profession ont fait connaître leurs préoccupations et ont demandé à ce que les organisations internationales prennent en considération le respect du secret professionnel de l'avocat comme l'a recommandé lui-même le GAFI.

**M. le Bâtonnier Bernard Vatier**

Pour sa part, le Bâtonnier a rappelé l'attachement du Barreau de Paris à cette revalorisation de l'Aide Juridictionnelle.

Le Conseil de l'Ordre a, dans le prolongement de la solidarité exprimée lors de sa séance du 7 novembre 2006 avec les avocats de France qui militent pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle, décidé d'appeler nos confrères du Barreau de Paris à suspendre toute activité judiciaire le 16 novembre 2006.

M. Briand a également effectué une présentation du budget de la justice.

Celui-ci est désormais soumis à la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) ainsi qu'à la loi organique relative aux lois des finances (LOLF).

3,65 milliards d'euros de ressources ont été affectés à ce budget avec 4 objectifs :

- l'efficacité de la justice
- l'effectivité de la réponse pénale
- le traitement de la délinquance des mineurs
- l'accès des citoyens au droit et à la justice

Chaque programme a une stratégie et des objectifs qui lui sont propres.

Le programme «accès au droit» comprend l'aide juridictionnelle, le développement de l'accès au droit et du réseau judiciaire de proximité, l'aide aux victimes, la médiation familiale et les lieux neutres de rencontre.

Les crédits de paiement de la mission «justice» sont en hausse de 5% (6,27 milliards d'euros) et les autorisations d'engagements en augmentation de 2,8% (7,1 milliards d'euros).

Pour ce qui concerne l'emploi, les postes sont en augmentation de 0,7% (72 023 emplois) et 160 postes de magistrats doivent être créés en 2007 ainsi que 395 nouveaux postes de personnels affectés aux greffes.

Par ailleurs, le budget de l'aide juridictionnelle représente 323 millions d'euros.

Le Conseil a salué le travail du GIE et de MM. Jean-Michel Tron et Laurent Samama, MCO, qui ont participé aux discussions.

### Honorariat

**Ont été admis à l'honorariat :**

M. Philippe Agostini  
M. Thierry Deplanche  
M. Luc Rovarino.

## L'obligation de vigilance

Aujourd'hui, en France, en application des articles L.561.1 et suivants du Code monétaire et financier, l'avocat est soumis à une obligation de vigilance qui le conduit à se poser deux questions : qui est son véritable client ? Quelle est la motivation exacte de l'opération ?

La première question impose un certain formalisme (présentation de papiers d'identité ou d'un certificat d'incorporation d'enregistrement pour une société) surtout lorsque le client est occasionnel ou lorsqu'il n'est pas rencontré directement. Il n'est pas toujours facile de trouver une réponse lorsque le client apparent agit pour autrui (qu'il soit le représentant officiel ou apparent d'un tiers).

Cette recherche du véritable client peut s'avérer particulièrement complexe lorsque le client apparent est une personne morale qui sert de protection à une personne physique.

La seconde question conduit à repérer non seulement les opérations de blanchiment stricto sensu mais aussi les opérations qui sont susceptibles de cacher une opération de blanchiment dès lors qu'elles sont égales ou supérieures à 150 000 euros et qu'elles présentent un caractère inhabituel de complexité couplé avec une absence de justification économique ou d'objet licite. L'avocat doit se renseigner auprès de son client sur l'origine ou la destination des fonds, objet de la « transaction », et l'identité des bénéficiaires.

L'obligation de vigilance implique de recueillir, consigner, conserver (pendant cinq ans) ces informations en vue d'une éventuelle communication.

L'Ordre n'a cessé de s'opposer à cette ère du soupçon et de combattre cette atteinte portée au secret professionnel qui participe de la protection des libertés fondamentales. Toutefois, en l'état de la législation, l'Ordre se doit d'alerter les avocats sur leurs nouvelles obligations.

**M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre**  
**M. Jean-Michel Tron, MCO**

## Informations

### Organisation des tribunaux

#### • Cour d'appel de Paris

Les dates du service de vacations 2006/2007 sont fixées comme suit :

- du lundi 25 décembre 2006 au dimanche 7 janvier 2007 inclus,
- du lundi 9 avril au dimanche 22 avril 2007 inclus,
- du lundi 9 juillet au dimanche 2 septembre 2007 inclus.

#### • Tribunal d'Instance de Bobigny

Le tableau organisant les audiences du Tribunal d'instance de Bobigny, pour la période de septembre 2006 à août 2007, a été mis à jour et est disponible auprès des appariteurs.

Appariteurs de l'Ordre  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 47 23

### Huissiers-audienciers

Le groupement des huissiers-audienciers près les chambres civiles du TGI

de Paris, sera fermé entre 11h30 et 12h30 pendant la période de service allégé du **26 décembre 2006 au 5 janvier 2007** inclus.

Huissiers-audienciers Civils :  
Tél. : 01 43 29 70 18 - Fax : 01 40 51 02 34

## Ateliers Juriforum

**fco** Les Éditions Lamy, partenaires privilégiés de la formation continue des avocats, organisent avec la « Lettre des Juristes d'affaires » les premiers Ateliers Juriforum qui se tiendront **les mardi 12 et mercredi 13 décembre** à l'Hôtel Lutetia.

Une formule souple et originale :

- le choix parmi 20 ateliers dans les domaines du droit fiscal, droit civil, droit des affaires et droit social, animés par les meilleurs spécialistes ;
  - jusqu'à 14 heures de formation validées ;
  - un moment privilégié d'échanges entre avocats et juristes d'entreprise.
- Dans le cadre de son partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris et l'EFB, les Éditions Lamy appliqueront une remise de 40 % sur le prix public aux avocats du Barreau de Paris.

Ateliers Juriforum- Éditions LAMY  
Tél. : 08 25 08 08 00 - Fax : 01 76 73 48 13  
E-mail : ateliersjuriforum@lamy.fr

## SOS Results

Afin de permettre aux avocats de consacrer davantage de temps à leurs affaires courantes, SOS Results propose d'assurer leurs relations avec les différentes institutions judiciaires et de les assister dans leurs démarches juridiques.

Ce service personnalisé en ligne fonctionne par l'intermédiaire des référents généraux et permet de recevoir les résultats d'audiences d'Ile de France dans les 48 heures.

SOS Results - M. Grégory Fiquet  
Tél : 08 72 37 59 98 (coût d'un appel local)  
E-mail : gfiguet.sosresults@free.fr  
Site : www.sosresults.fr

## Communication de l'IFEJI

### Appel à candidatures

L'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI), créé sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères et du Barreau de Paris, a pour objet de répondre à la demande d'expertise juridique internationale émanant des institutions financières internationales et autres organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, des prescripteurs de missions nationales et des sociétés spécialisées dans l'aide au développement en identifiant, sélectionnant et proposant des experts de haut niveau qui s'engagent à respecter la Charte de déontologie de l'institut. La liste des Experts IFEJI est mise à jour annuellement par un Comité de sélection indépendant et doit maintenant être complétée.

Réception des dossiers de candidature **avant le 15 décembre 2006.**

#### IFEJI

94, boulevard Flandrin - 75116 Paris  
Tél. : 01 45 05 25 53 - Fax : 01 56 26 50 21  
E-mail : contact@ifeji.org  
Site : www.ifeji.org

## Europe

### La DBF communique

#### Successions et testaments

La Commission européenne organise, le 30 novembre prochain, une audition publique sur les successions et testaments dans l'Union européenne. Cette audition fait suite au Livre vert publié le 1<sup>er</sup> mars 2005 et aux réponses reçues par la Commission.

Toutes les parties intéressées peuvent y participer.

La date limite d'inscription est fixée au **23 novembre 2006.**

#### Délégation des Barreaux de France

Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77  
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com  
Site : www.dbfbruxelles.com

## Savoir se renouveler

L'article I 145-1 du Code de Commerce réserve le bénéfice du droit à la propriété commerciale et particulièrement du renouvellement du bail, au locataire régulièrement inscrit au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers, sauf pour le propriétaire d'un fonds exploité sous forme de location gérance.

La justification de l'immatriculation doit toujours être demandée, qu'il s'agisse pour l'avocat d'une cession ou d'un renouvellement de bail.

Un point cependant peut intéresser particulièrement nos confrères au titre de leur propre cabinet ; par un arrêt de la 3<sup>e</sup> chambre Civile du 9 février 2005, la Cour de cassation rappelle que l'immatriculation du preneur au Registre du Commerce et des Sociétés n'est pas une condition impérative de son droit au renouvellement en cas de soumission volontaire des parties au statut des baux commerciaux.

**Bruno Richard, AMCO**

Directeur du Bureau des Assurances

Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98

E-mail : brichard@avocatparis.org

## Agenda

### Réforme de la saisie immobilière et de la procédure d'ordre



L'institut de formation continue des avocats (IFCA) organise un colloque le **samedi 25 novembre de 9h à 17h**, 21 rue d'Assas - 75006 Paris, sur le thème «La réforme de la saisie immobilière et de la procédure d'ordre».

Ce colloque sera animé par M. Denis Talon, AMCO, avocat à la Cour, et Mme Sylvie Colin, avocat au Barreau de Melun.

#### IFCA

21, rue côte des Chapeliers - 26000 Valence  
Fax : 04 75 55 65 70  
E-mail : forma-tions@wanadoo.fr  
Site : www.formation-ifca.fr

### Droit des victimes

La prochaine session de formation aux droits des victimes aura lieu du **lundi 27 novembre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre inclus, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h**, dans les locaux de l'EFB, sur le thème : «Le droit du dommage corporel».

#### Inscriptions :

● pour les avocats inscrits au Tableau et désireux d'intégrer la permanence «Avocats au Service des Victimes»

#### Mme Suzanne Palau

Service de l'Accès au Droit  
par fax uniquement au 01 44 32 48 24

● pour les avocats effectuant cette formation dans le cadre de leur stage, l'inscription se fait auprès de l'EFB.



# Élections 2006

Editorial / Cédric Fischer

## Que l'Ordre soit celui des avocats

Les mardi 28 et mercredi 29 novembre, les avocats du Barreau de Paris éliront leur Bâtonnier pour les années 2008 et 2009 et renouvelleront par tiers, soit de 14 membres, le Conseil de l'Ordre.

Ces élections sont essentielles pour notre Barreau.

Le nombre, la diversité des candidats, leurs parcours professionnels ou extraprofessionnels, leurs modes et domaines d'exercice sont non seulement le témoignage de la richesse de notre Barreau, mais également la certitude que chacun d'entre nous pourra être représenté par l'un de ses confrères qui lui ressemble.

C'est ainsi que l'Ordre est bien celui des avocats, représentant toutes les composantes du Barreau.

Les modalités du scrutin fixées par le règlement intérieur sont détaillées dans les pages suivantes.

Le vote électronique, que ce soit par internet ou au Palais au moyen d'écrans tactiles, est non seulement simple et rapide (trois minutes suffisent pour exprimer 15 choix différents) mais également sûr.

S'il prend en compte un vote blanc, il évite tout risque d'erreur et notamment un bulletin nul.

Sa parfaite sincérité a été confirmée, tant par les expertises techniques indépendantes que par trois décisions judiciaires.

Si depuis l'introduction du vote électronique la participation aux élections a doublé, il faut faire mieux encore : l'influence de notre Barreau le commande.

Votez pour que l'Ordre soit celui de chacun des avocats.

### Comment voter

Les mardi 28 et mercredi 29 novembre prochain, nous élirons d'une part le successeur du Bâtonnier pour les années 2008 et 2009 et, d'autre part, 14 nouveaux membres du Conseil de l'Ordre, renouvelant celui-ci du tiers.

Ces élections se dérouleront conformément aux modalités fixées par l'article P.65 et l'annexe I du règlement intérieur de notre Barreau.

De 8h30 à 17h30, vous pourrez voter :

- via le réseau internet en vous connectant sur le site : <https://vote.election-europe.com/avocats-Paris> et en utilisant les codes qui vous auront été adressés, personnellement et confidentiellement, par courrier ;
- au Palais, à la bibliothèque de l'Ordre, muni de vos codes confidentiels, au moyen d'écrans tactiles ;
- au Palais également, en remplissant manuellement un bulletin papier ;
- enfin, en donnant une procuration écrite à un confrère.

### >> Vote par internet

Comme les années précédentes, il sera possible de voter à partir de tout ordinateur connecté à internet.

Vous aurez reçu, à votre cabinet et sous pli personnel, confidentiel et cacheté, votre code confidentiel qui vous est strictement personnel et qui vous permettra de vous identifier et de valider votre vote.

Conservez ce code ; il ne vous sera pas à nouveau délivré. En cas de perte, vous devrez vous rendre au Palais pour voter.

Les modalités pratiques, qui ne diffèrent pas des années précédentes, vous seront indiquées sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-Paris> ; il suffit de se laisser guider.

Le vote sera ainsi ouvert les **mardi 28 et mercredi 29 novembre, de 8 h 30 à 17 h 30.**

Le vote internet interdit, pour le même scrutin, de voter par un autre moyen.





# Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est **impératif** de s'inscrire en adressant un email à : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org) (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.  
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant  
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau  
Fax : 01 44 32 49 93 - Email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

## Commission Droit Social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, et M. Paul Bouaziz  
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>  
**Judi 30 novembre de 14h à 18h**, Auditorium de la Maison du Barreau - Atelier de droit social  
Thème : «Les règles du droit du travail et les procédures collectives»  
Organisation et animation : M. Frédéric Sicard, avocat à la Cour et Mme Safia Bazi, avocat à la Cour

## Commission ouverte de Droit International

Responsable : M. le Bâtonnier Bernard Vadier  
**Lundi 4 décembre de 9h à 11h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau  
La commission aura le plaisir de recevoir Mme Martine Benayoun, responsable juridique Afrique & moyen Orient de la société Ubifrance, et M. Eric Elghozy, directeur général adjoint d'Ubifrance.

## Commission Droit de la Santé et Bioéthique

Responsables : Mme Laurence Azoux Bacrie, MM. Frédéric Bibal et Soliman Le Bigot  
**Lundi 4 décembre de 18h à 20h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau

## Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq  
**Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables**  
Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real  
**Mardi 5 décembre de 18h à 20h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau

Thème : «**La jurisprudence depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006 en matière de tutelle des majeurs et des mineurs et de curatelle des majeurs**»

Intervenant : Mme Florence Fresnel, Docteur en Droit, responsable de la Commission.

## Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq  
**Commission des Mineurs**  
Responsables : Mmes Cécile Marchal, Laurence Micallef et Dominique Attias  
**Mardi 5 décembre de 18h à 20h**, Bibliothèque de l'Ordre  
Thème : «**Le placement familial en assistance éducative**»

## Commission de la Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum  
Dans le cadre de la formation du Pôle de la Propriété Intellectuelle près le Tribunal de grande instance de Paris, trois audiences de la 31<sup>e</sup> Chambre correctionnelle seront dédiées à l'examen des dossiers relatifs au droit de propriété intellectuelle. A chaque audience, siègera un des magistrats de la 3<sup>e</sup> Chambre civile.  
La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 7 décembre**. Réciproquement, des magistrats de la 31<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle assisteront aux audiences civiles afin de favoriser le développement de la pratique.

## Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérard Bigle  
**Vendredi 8 décembre de 9h30 à 11h30**, Maison du Barreau, Salle du Pont Neuf  
Thème : «**Assurances et garanties dans l'audiovisuel et les nouvelles technologies**»  
Intervenants : Mme Carole Fontanille et M. Michel Magnien, avocats à la Cour

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)



## Formation Continue Obligatoire

*Dernier Rappel : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE :  
Les justificatifs et attestations des formations du dernier semestre 2006 sont à adresser  
d'ores et déjà (et au plus tard le 31 janvier 2007) à l'Ordre des avocats : par courrier à la :  
Direction de la Formation continue, 11 place dauphine 75001 Paris ou par mail par  
courriel : fco@avocatparis.org. Toutes les heures supplémentaires au delà des 40 heures  
sont reportées sur l'année suivante (2007).*



Direction de la  
formation continue

| Thème . Niveau  | Date . Lieu . Tarif   | Spécialité . Coordinateur                |
|---|---|--|
| Réussir son procès en Europe<br>Niveau 2  | Vendredi 17 novembre de 9h à 16h<br>EFB - Tarif : gratuit<br>Inscription par mail : formation@jurisform.fr                                | C.Roth                                   |
| Actualité du droit de la presse<br>Niveau 2   | Vendredi 17 novembre de 14h à 18h<br>Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ le cycle<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr       | T.Massis<br>J-Y Dupeux                   |
| Réforme du droit des offres<br>publiques<br>Niveau 2  | Jeuudi 23 novembre de 9h30 à 11h30<br>Cabinet Allen & Overy - Tarif : gratuit<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr      | M.Loy<br>Cabinet Allen & Overy           |
| Les class actions à la Française<br>Niveau 2  | Jeuudi 30 novembre de 9h30 à 11h30<br>Cabinet Clifford Chance - Tarif : Gratuit<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr    | J.P Grandjean<br>Cabinet Clifford Chance |
| Introduction au droit des trusts<br>et des fiducies "aspects juri-<br>diques et fiscaux<br>Niveau 2 | Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre de 17h30 à 20h<br>Bibliothèque ODA - Tarif : 50€<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr | L Chambaz                                |
| La garantie de passif :<br>Aspects juridiques et fiscaux<br>Niveau 2                                | Lundi 4 décembre de 14h à 17h<br>Maison du Barreau - Tarif : 70 €<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr                  | N.Rontchevsky<br>B.Lagarde               |
| Location d'actions<br>Niveau 2  | Lundi 4 décembre de 9h30 à 11h30<br>Cabinet Gide - Tarif : Gratuit<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr                 | T.Jacomet<br>Cabinet Gide Loyrette Nouel |
| l'actualité du droit immobilier<br>Niveau 2   | Jeuudi 7 décembre 2006 de 14h30 à 20h00<br>EFB - Tarif : 150 €<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr                     | J-F Péricaud                             |
| Le règlement des litiges de droit<br>immobilier par la médiation et<br>l'arbitrage<br>Niveau 2      | Mardi 12 décembre 2006 de 14h à 18h<br>Bibliothèque ODA - Tarif : 80 €<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr             | J-F Péricaud                             |
| L'entreprise familiale et sa fiscalité<br>Niveau 2  | Jeuudi 14 décembre 2006 de 14h à 18h<br>Maison du Barreau - Tarif : 80 €<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr           | L.M.Bourgeois                            |
| L'évaluation irrévocable à dire<br>d'expert<br>ou "l'expertise arbitrage"<br>Niveau 2               | Jeuudi 25 janvier 2007 de 13h30 à 18h30<br>Maison du Barreau - Tarif : 100 €<br>programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr       | D.Tricot                                 |



## >> Vote au Palais

Il sera également, mais non cumulativement, possible de voter au Palais, salle haute de la bibliothèque de l'Ordre ; pour nos confrères honoraires, un bureau de vote sera installé salle basse de la bibliothèque.

15 écrans tactiles permettront, en toute confidentialité, d'exprimer votre vote de façon particulièrement simple, rapide et sûre.

Une borne de démonstration sera également à votre disposition si vous n'êtes pas encore familiarisé avec ce type de vote.

Bien sûr, il sera également possible de voter en remplissant un bulletin papier.

## >> Vote par **procuration**

Votre attention est spécialement attirée sur les formalités suivantes dont le non-respect entraînerait la nullité de la procuration et par voie de conséquence l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant. ■

Modèle de procuration

Louise MARTIN et Xavier DUPUY  
S.C.P. d'avocats  
64, rue de la Bidassoa - 75020 PARIS  
Tél : 00 22 00 33 44 - Fax : 01 02 03 04 05

**VOTE PAR PROCURATION**

Mme Louise Martin  
Avocat à la Cour de Paris

Donne procuration (1)  
(de la main du mandant ; en cas de structure d'exercice, en précisant l'identité du signataire)

à M. Xavier Dupuy  
Avocat à la Cour de Paris

à l'effet de, en son nom et pour son compte, prendre part à l'élection :

- du Bâtonnier de l'Ordre
- des Membres du Conseil de l'Ordre

Lemardi 28 novembre 2006 (\*)  
Le mercredi 29 novembre 2006 (\*)

"Bon pour pouvoir au profit de M. Xavier Dupuy"

Signature du mandant

L. Martin

### Information préalable de l'Ordre

En application de l'article 5.2.3 (anciennement 6.2.3) du règlement intérieur du Barreau de Paris, la procuration doit avoir été reçue par l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandant entre le mercredi 15 novembre et le jeudi 23 novembre 2006 à 12h précises au plus tard, au Palais.

Les procurations sont remises à l'Ordre :

- soit par **dépôt à l'accueil de l'Ordre** ;
- soit par **voie postale à l'Ordre** :  
Direction de l'Exercice Professionnel - 11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01 ;
- soit enfin par **télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20** (attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception).

Attention à l'encombrement de la télécopie, prévisible, le jeudi 23 novembre dans la matinée.

Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires. Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme et du nombre de procurations portées par le même mandataire, déterminé par l'annexe I du règlement intérieur. En cas de difficulté, le mandant sera averti dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire des difficultés intervenues.

### Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le Bâtonnier ou son délégué le vendredi 24 novembre à 18h après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration. Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra voter personnellement. Cette commission, présidée par un ancien Bâtonnier, sera composée de membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre désignés par le Bâtonnier.

### Règles de forme

Les règles de forme sont prévues par l'article 5.2 de l'annexe I du règlement intérieur du Barreau de Paris, aux termes duquel, la procuration est donnée sur papier à en-tête du cabinet. Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite «*Bon pour pouvoir au profit de*» suivie du nom du mandataire et de la signature du mandant.

Seuls les avocats honoraires peuvent établir des procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'avocat honoraire.

Seront considérées comme nulles les procurations rédigées sur papier blanc et/ou entièrement dactylographiées et dépourvues des mentions manuscrites prévues.

La procuration doit clairement préciser pour quel tour de scrutin elle est donnée ou si elle est donnée pour les deux tours ; elle doit être accompagnée d'une photocopie recto-verso de la carte professionnelle qui doit être signée.

*Ces mesures, qui peuvent paraître compliquées, sont destinées à écarter toute contestation et à assurer la sincérité du scrutin ; mais le vote sur support informatique, que ce soit par internet ou au Palais, demeure le mode le plus rapide, le plus simple et le plus sûr.*

## Parlons du secret



Le cabinet Proskauer Rose LLP organise une rencontre le **27 novembre à partir de 8h30** à l'Auditorium

de la Maison du Barreau, intitulée « Parlons du secret ».

Après un petit déjeuner, M. Jean-Marc Delas, MCO, et Mme Bettina Plevan, avocat à la cour et ancien Bâtonnier du Barreau de New York, ouvriront les débats auxquels participeront les cinq candidats au dauphinat qui répondront successivement, pendant 15 minutes, à la question « le secret est-il le côté obscur de l'avocat ? ».

Entrée libre.

Places limitées.

Cabinet Proskauer Rose LLP  
M. Philippe Goossens, avocat à la Cour  
374, rue Saint Honoré - 75001 Paris  
E-mail : pgoossens@proskauer.com

## Lutte internationale contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le Centre français de droit comparé (CFDC) organise un colloque le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre** au Ministère de la Justice (14, rue des Cévennes - 75015 Paris), sur le thème «La lutte internationale contre le blanchiment et le financement du terrorisme».

Au programme :

- «L'action des autorités» : l'organisation de la lutte, le droit pénal du blanchiment ;

- «La régulation des professions et par les professions» : le secteur financier, les professions juridiques du droit et du chiffre.

CFDC  
Mme Aliette Voinnesson  
28, rue Saint-Guillaume - 75007 Paris  
Tél. : 01 44 39 86 29  
Fax : 01 44 39 86 28  
E-mail : cfdc@legiscompare.com

## Fixation d'honoraires manquement de fonds et restitution de dossiers

Lors d'une contestation d'honoraires l'avocat ne peut pas garder en compte CARPA les sommes dont il considère être créancier au titre de ses honoraires.

Il doit sans délai, préalablement ou lors de la procédure de recouvrement d'honoraires, être autorisé par le Juge des requêtes du Tribunal de grande instance de Paris à consigner en compte Bâtonnier Séquestre, la somme à lui revenir éventuellement et s'il y a lieu, transmettre le solde à son client.

De même, lorsque le client sollicite la restitution de son dossier, celle-ci ne peut pas être conditionnée par le règlement des honoraires de l'avocat, celui-ci devant spontanément restituer à son client ou à son successeur, son dossier parallèlement à la procédure en contestation d'honoraires ou en cours à initier.

Ces principes essentiels relèvent des dispositions de l'article 1.3 du RIN.

Enfin récemment le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Paris (décision du 28 septembre 2006 publié sur le site de l'Ordre) a jugé qu'une décision rendue par le Bâtonnier en matière de fixation d'honoraires, ne constituant pas dès son prononcé un titre exécutoire, elle ne pouvait pas être considérée comme «émanant d'une autorité judiciaire étatique».

Toute réserve doit être émise dans la mesure où, dans le cas d'espèce, la décision rendue a été frappée d'un appel, ce qui effectivement ne la rend pas exécutoire.

Rappelons à cet effet qu'une décision du Bâtonnier en matière d'honoraires est exécutoire lorsqu'elle est définitive (absence d'appel) ou suite au prononcé d'une ordonnance rendue par M. le Premier Président de la cour d'appel.

En l'espèce l'avocat, en cours de procédure de fixation de ses honoraires, avait pris une mesure conservatoire, sans avoir au préalable obtenu du juge de l'exécution une ordonnance l'y autorisant et semble-t-il, n'avait pas rapporté la preuve du péril de sa créance.

Appel ayant été relevé, il sera intéressant de connaître la position de la Cour.

**Hélène Halperin-Katz, avocat à la Cour**  
Directrice de service de l'Arbitrage et des Fixations d'honoraires

## Liberté des prix et de la concurrence




En partenariat avec le Conseil de la concurrence, la Cour de cassation et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le Comité des Jeunes de l'Association française d'études de la concurrence (AFEC) organise, le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre de 9h à 17h**, dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation, une journée d'étude consacrée au 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence. Cette journée, au cours de laquelle interviendront notamment M.

Edouard Balladur, ancien Premier Ministre, M. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation, M. Bruno Lasserre, Président du Conseil de la concurrence, et M. Guillaume Cerutti, directeur général de la DGCCRF, a pour objet de mettre en lumière les grandes évolutions du droit de la concurrence au cours de ces vingt dernières années et de débattre des perspectives à venir dans le domaine de la concurrence en France.

Un cocktail clôturera les travaux.

AFEC  
111 Boulevard Péreire - 75017 Paris  
Tél. : 01 .42 67 31 61  
E-mail : secretariatafec@wanadoo.fr

## La garantie de passif

 L'école de formation des Barreaux (EFB) organise un colloque le **lundi 4 décembre de 14h à 17h** à l'Auditorium de la Maison du Barreau.

Le thème abordé sera «La garantie de passif : aspects juridiques et fiscaux».

Ce colloque se déroulera sous la présidence de M. Nicolas Rontchevsky, professeur agrégé des universités, et M. Bernard Lagarde, avocat à la Cour, président de la commission ouverte de droit économique et financier.

### Au programme :

- «Étendue de la garantie» ;
- «Bénéficiaire de la garantie» ;
- «Conditions de la mise en œuvre» ;
- «Exécution de la garantie» ;
- «Contentieux (conciliation, clause attributive de juridiction, arbitrage)» ;
- «Aspects fiscaux».

### EFB

Service de la formation continue  
63, rue Charenton - 75012 Paris  
Site : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr)

## Relations parents-enfants

Mme Virginie Murat, avocat à la Cour, Présidente du Centre de l'Enfance et de la Famille, Conseiller d'arrondissement, organise une conférence le **mercredi 6 décembre à 19h30** dans les salons de la mairie du XVI<sup>e</sup> (71, avenue Henri Martin), sur le thème : «Relations parents-enfants : les enfants autoritaires».

Sera notamment présent M. Pierre-Christian Taittinger, ancien Ministre, Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

### Au programme :

- «Je ne le tiens plus !» ;
- «Quelques clés».

Mme Virginie Ricaud-Murat,  
avocat à la cour  
Tél. : 01 45 25 43 77 - Fax : 01 42 88 40 03  
E-mail : [virginiemurat@aol.com](mailto:virginiemurat@aol.com)

## Réunions de l'Adij

### • Commerce électronique

L'association pour le développement de l'informatique juridique (Adij), en partenariat avec le comité national français de la Chambre de Commerce internationale, organise un séminaire le **mercredi 6 décembre de 14h à 18h** à la Chambre de Commerce Internationale (38 cours Albert 1<sup>er</sup> - 75008 Paris), sur le thème : «Commerce électronique : règles, usages et contraintes».

Ce séminaire sera présidé par Mmes Marie Psimenos, délégué général de ICC France, et Christiane Féral-Schuhl, avocat à la Cour, Présidente de l'Adij.

### Au programme :

- «Marketing/commerce électronique et protection des données à caractère personnel»,
- «Quelles précautions respecter dans la rédaction des conditions générales ?»,
- «Comment organiser et structurer l'activité de commerce en ligne?».

ICC France,  
9 rue d'Anjou - 75008 Paris  
Fax : 01 49 24 06 39  
E-mail : [cnfcci@dial.oleane.com](mailto:cnfcci@dial.oleane.com)

### • Lexposia 2006

Une matinée de l'Adij se déroulera le **jeudi 7 décembre**, à la Grande Arche de La Défense, dans le cadre de Lexposia 2006.

### Au programme :

- **de 9h30 à 10h45**, une conférence consacrée au «e-learning et les professionnels du droit», animée par M. Jean-François Figuié, Secrétaire général de l'Adij, avec pour intervenants M. le Professeur Yann Tanguy, Président honoraire de l'Université de Nantes, Délégué général de l'université numérique juridique francophone, M. Denis Genest, Administrateur de l'Adij, M. Gérard Nicolay, MCO, Directeur de l'EFB et M. Philippe Bazin, avocat au Barreau de Rouen, animateur de

l'Atelier de l'Adij sur la signature électronique,


- **de 10h45 à 11h**, remise du prix Adij «Cyber Blogueur», par Mme Michèle Côme, Vice-Présidente de l'Adij,

- **de 11h à 12h**, assemblée générale de l'Adij, suivi d'un discours de clôture par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre.

*Programme complet et inscription sur le site de Lexposia*  
[www.technijuris.com](http://www.technijuris.com).

Mme Christiane Féral-Schuhl,  
Présidente de l'Adij  
9, rue Royale - 75008 Paris  
Fax : 01 70 71 22 22  
E-mail: [coordination-adj@feral-avocats.com](mailto:coordination-adj@feral-avocats.com)

## Droit et Procédure

 L'association des anciens avoués «Droit et Procédure» organise une réunion d'information-débat le **jeudi 7 décembre de 17h30 à 20h**, Salle des Criées sur le thème : «Réforme des procédures de saisie immobilière et de distribution du prix - Ordonnance du 21 avril 2006 et décret d'application du 27 juillet 2006».

Paf : A.I. : 30 € ; A.S. : 23 € ; gratuit pour les membres de l'association, les magistrats et les étudiants.

Renseignements : M. Vincent Drago  
Tél. : 01 53 81 50 08 - Fax : 01 47 66 12 78  
E-mail : [v.drago@NSA-avocats.com](mailto:v.drago@NSA-avocats.com)  
Site : [www.droitetprocédure.com](http://www.droitetprocédure.com)

Inscriptions : Mme Véronique Jeandé  
17 bis, route du Moulin à Vent - 78740 Vaux sur Seine  
Tél. : 01 34 74 38 95 - Fax : 01 34 74 16 21  
Portable : 06 88 90 78 12  
E-mail : [jeande.veronique@free.fr](mailto:jeande.veronique@free.fr)

## Attention

Pour des raisons de sécurité liées à la tenue de procès sensibles au sein du Palais de justice, l'entrée située rue de Harlay sera fermée du vendredi 17 novembre au mercredi 20 décembre 2006.

## Vie du Palais

### Dîner de l'AACM

L'association des avocats africains, caraïbéens et maghrébins du Barreau de Paris (AACM) organise son dîner annuel, avec animation musicale, le **jeudi 23 novembre à 20h** au restaurant «Moussa l'Africain» (25/24, avenue Cariou - 75019 Paris).

Paf : 39 €. Inscriptions préalables souhaitées.

Mme Magloire Dibandjo, avocat à la Cour  
Tél. : 06 03 15 75 38  
E-mail : magloiredibandjo@voila.fr

### Le Barreau de Moscou aujourd'hui

La Société Juridique Franco-Russe organise une conférence-débat le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 19h30** à la Maison du Barreau sur le thème : «Le Barreau de Moscou aujourd'hui». Cette conférence sera animée par M. Henri Reznik, Bâtonnier du Barreau de Moscou.

Société Juridique Franco Russe  
E-mail : japena@online.fr

### Improvisation

La Ligue d'Improvisation du Barreau de Paris (LIBAP) rencontrera la Ligue d'Improvisation de Sceaux le **samedi 2 décembre à 20h30**, à la Salle du patronage Laïc du XV<sup>e</sup> arrondissement (72 avenue Félix Faure - 75015 Paris).

LIBAP  
Tél. : 06 84 77 23 12  
E-mail : ngr@avocatsparis4.com  
Site : www.libap.org

### Association Lou Mesclun

M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, et M. Paul Audi, spécialistes de Romain Gary, évoqueront la vie de

ce grand écrivain disparu il y a 25 ans, le **lundi 4 décembre à 19h** à l'Auditorium de la Maison du Barreau. Cette conférence, organisée sous l'égide de «Lou Mesclun» (Association des Niçois de Paris), sera suivie d'un cocktail à la Maison du Barreau.

Mme Nicole Mizrahi, Financière Atlas,  
4 Place Vendôme - 75001 Paris  
Fax : 01 44 50 88 44  
E-mail : nmizrahi@finatlas.com

### Droit & Commerce



L'Association Droit & Commerce organise des entretiens le **lundi 4 décembre de 18h à 20h**, dans la Grande salle d'audiences du Tribunal de commerce de Paris sur le thème : «Le droit communautaire des procédures d'insolvabilité à l'épreuve des juridictions nationales». Ces entretiens seront animés par M. Michel Menjucq, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Agrégé des Facultés.

Mme Isabelle Aubard,  
Secrétaire général de l'Association  
74 avenue du Dr. A. Netter - 75012 Paris  
Tél. - Fax : 01 46 28 38 37  
E-mail : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

## Carnet

### Ordre national du Mérite

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national du Mérite :

- . au grade d'Officier :  
M. Jacques Sagot, AMCO  
M. Philippe Bern, AMCO
- . au grade de Chevalier :  
M. Jacques de Beauchef de Servigny  
M. Jean Paillusseau  
M. Xavier Chassin de Kergommeaux  
M. Eric Hemmerdinger  
M. Arno Klarsfeld  
M. Antoine Gautier-Sauvagnac

*Le Bâtonnier et le Conseil leur adressent toutes leurs félicitations.*

### Don au Conseil

M. Claude Rodhain, avocat à la Cour, a remis au Bâtonnier un exemplaire dédicacé de son ouvrage «La meurtrissure».

*Le Bâtonnier et le Conseil l'en remercient vivement.*

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé des ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Bruno Potier de La Varde, Président de l'Ordre des avocats aux Conseils, «Revue Justice et Cassation»,  
M. Rodrigue El Houeiss, avocat à la Cour, «Le banquier complice de son client banqueroutier»,

M. Jean-Pierre Blatter, avocat à la Cour, «Droit des baux commerciaux».

*Le Bâtonnier et le Conseil remercient les donateurs.*

### Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

M. Ali Daham, avocat à la Cour, survenu le 6 novembre à l'âge de 79 ans ;  
M. Bruno de Clerck, avocat honoraire, survenu le 7 novembre à l'âge de 64 ans ;

M. Marc Grelard, avocat honoraire, survenu le 10 novembre à l'âge de 83 ans ;

M. Georges Dalian, avocat à la Cour, survenu le 12 novembre à l'âge de 65 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil adressent à sa famille leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Lara Baljak



# LEXPOSIA 2006

---

## 7<sup>e</sup> Salon Européen DU **Droit**, DE l'**Audit** ET DU **Conseil**

---

3<sup>e</sup> Technifinance  
5<sup>e</sup> Technijuris

---

7 & 8 décembre 2006  
Espace Grande Arche  
Paris La Défense

---

*Expositions  
Conférences  
Formations*

[www.salonlexposia.com](http://www.salonlexposia.com)